Nièvre
se-unsa.org

A Nevers, le 09 juin 2020

Objet : Demande de décharge d'enseignement.

Madame le Directeur Académique,

Depuis le début de la crise sanitaire les directrices et directeurs d'école sont sur tous les fronts et doivent gérer en urgence de nombreuses situations en plus de leurs tâches habituelles.
Récemment, il leur a été demandé de préparer la rentrée scolaire 2020-2021 et de s'occuper de la transition des élèves de CM2 vers le collège avec des documents conséquents à remplir. Même si une partie de cette tâche incombe aux enseignants de CM2, nous vous rappellons que certains collègues occupent les deux fonctions.
Bon nombre d'entre eux nous ont interpellé pour nous faire part de leur surcharge de travail impactant sur leur état de santé que ce soit physique ou psychique.

Nous attirons donc votre attention sur cette situation alarmante.

Nous vous demandons que des temps de décharges d'enseignement soient accordés afin que les collègues concernés soient en mesure de compléter les documents demandés par les IEN.

Nous vous demandons également que les tâches des directrices et directeurs d'école soient allégées et qu'elles ne soient réduites qu'à l'essentiel, particulièrement en cette fin d'année compliquée.

Veuillez recevoir, Madame le Directeur Académique, l'expression de nos respectueuses salutations.

Eric Guyot
Secrétaire départemental du SE-Unsa 58